

**LES ASPECTS FINANCIERS DE L'ACCORD DE LA SAINT-BONIFACE**

ANNE-MARIE DE KERCHOVE  
JEAN-PAUL LAMBERT  
GERALDINE VAN DER STICHELE

## 1. Introduction

C'est suite aux accords du Lambermont (ou de la Saint-Polycarpe) et dans le cadre du refinancement des Communautés que l'accord de la Saint-Boniface (aussi appelé accord de Val Duchesse) fut conclu le 4 juin 2001 entre les quatre partis démocratiques francophones. Cet accord fixe les grands axes qui permettront d'assurer la pérennité de la Communauté Wallonie Bruxelles et de lui garantir les moyens d'une politique constructive dans tous ses domaines de compétences. Il répartit les moyens issus du refinancement de la Communauté française à un ensemble de politiques déterminées et a été élaboré dans un esprit de prudence. D'une part, les politiques prévues dans le cadre de l'exercice des compétences de la Communauté française ont été définies sur une base pluriannuelle décidée par le Gouvernement et votées par le Parlement. D'autre part, un Fonds de réserve pour les générations futures a été créé. L'objectif de ce Fonds est double: il doit assurer que la Communauté française ne soit pas à nouveau, dans les années à venir, en situation de demande d'un refinancement auprès des autres niveaux de pouvoir, et il doit permettre à la Communauté française de faire face aux inévitables aléas que peut réserver le futur.

Cet accord scelle également le renforcement de la solidarité intrafrancophone .

C'est sur la base de cet accord qu'un projet de décret "visant à améliorer les conditions matérielles des établissements de l'enseignement fondamental et secondaire" est déposé au Parlement de la Communauté française le 6 juin 2001 et voté le 4 juillet 2001 (paru au MB le 12 juillet 2001). Par ailleurs, le 19 juin 2002 un projet de décret relatif « à la création du Fonds Ecureuil de la Communauté française » a été voté au Parlement de la Communauté française

L'accord de la Saint-Boniface :

- renforce la solidarité intrafrancophone ;
- prévoit les moyens nécessaires pour assurer au personnel enseignant les améliorations salariales résultant de l'évolution de la richesse du pays ;
- améliore de façon substantielle les subventions de fonctionnement de toutes les écoles ;
- octroie aux établissements de la Communauté française une enveloppe supplémentaire destinée à compenser le fait qu'ils ne bénéficient pas des avantages sociaux octroyés aux autres réseaux ;
- augmente les capacités de construire ou de rénover les bâtiments scolaires ;
- réserve des marges budgétaires pour le refinancement de l'enseignement non obligatoire ainsi que pour la mise en œuvre de nouvelles politiques.

Nous analyserons chaque axe de cet accord dont le programme pluriannuel à l'horizon 2010 est illustré par le tableau 1.

**Tableau 1 : Affectation des marges disponibles de la Communauté française selon l'accord de la Saint-Boniface (en millions de FB)**

A		2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010
B	Solde à couvrir ou Marges disponibles avec refinancement et hors desendettement	-3527,9	- 383,3	1686,6	91994,7	11798,7	17100	20130	23624	31100
B'	Aide intrafrancophone		1200	1200	1200	1100	1000	800	400	0
B''	Moyens disponibles (B + B')	-3527,9	816,7	2888,6	10934,7	12898,7	18100	20930	24024	31100
C	<i>Fonds générations futures (20% de B'' de 2003 à 2007 et 25% ensuite)</i>		<b>163,3</b>	<b>577,7</b>	<b>2078,9</b>	<b>2579,7</b>	<b>3620</b>	<b>5232,5</b>	<b>6006</b>	<b>7775</b>
D	Marges disponibles (B'' - C)		653,3	2310,9	8315,7	10319	14480	15697,5	18018	23325
E	<i>Utilisation des marges pour l'enseignement (75 % de D)</i>		<b>490</b>	<b>1733,2</b>	<b>6236,8</b>	<b>7739,2</b>	<b>10860</b>	<b>11773,1</b>	<b>13513,5</b>	<b>17493,8</b>
F	Dont revalorisation salariale enseignants		196	693,3	2494,7	3119,7	4150	4580	5065	6450
G	Solde intermédiaire (E-F)		294	1039,9	3742,1	4619,5	6710	7193,1	8448,5	11043,8
H	Enseignement obligatoire (75 % de G)		220,5	779,9	2806,6	3464,7	5032,5	5394,8	6336,4	8282,8
I	Dont rattrapage subvention de fonctionnement		11,7	396	1425	1759,2	2555,4	2739	3217,1	4470,2
F'	Dont équivalent avantages sociaux pour la CF		20,4	72	259	319,8	464,6	498	585	812,8
J	Dont bâtiments scolaires		44,1	156	561,3	692,9	1006,5	1079	1267,3	1500
K	Dont politiques nouvelles à définir		44,1	156	561,3	692,9	1006,5	1079	1267,3	1500
M	Enseignement non obligatoire (25 % de G)		73,5	260	935,5	1154,9	1677,5	1798,3	2112,1	2760,9
N	<i>Autres politiques (25 % de D)</i>		<b>163,3</b>	<b>577,7</b>	<b>2078,9</b>	<b>2579,7</b>	<b>3620</b>	<b>3924,4</b>	<b>4504,5</b>	<b>5831,3</b>
O	Revalorisation salariale autre qu'ens. (1 % de B'')		8,2	28,9	103,9	129	181	209,3	240,2	311
P	<i>Solde pour autres politiques hors revalorisation salariale (N-O)</i>		155,2	548,8	1975	2450,8	3439	3715,1	4264,3	5520,3